

PRÉFET DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale des
Affaires culturelles

Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine

affaire suivie par : Gabriel Jonquères d'Oriola
téléphone : 04 67 02 32 00
télécopie : 04 67 02 32 04
gabriel.jonqueres-doriola@culture.gouv.fr

Montpellier, le 25 novembre 2013

Le Chef du service territorial de l'architecture et du
Patrimoine de l'Hérault

à

Monsieur le préfet de la région Languedoc-Roussillon
Hôtel de la Préfecture
34, place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier cedex 2

à l'attention de M. Michel STOUMBOFF – SGAR 34

objet : Département de l'Hérault
Ville de Montpellier
Contournement ferroviaire de Nîmes à Montpellier
Intégration du projet CNM dans l'environnement du château de la Mogère

Avis donné au titre du périmètre de protection du château de la Mogère

Réf. Courriers OCVIA : 02268.10.2013 et 03317.11.2013_CS_TPARIZOT_LET
N/réf. : 342/GJO/GG

Le projet de gare LGV, du déplacement de l'autoroute A9 et du contournement ferroviaire de Montpellier ont généré un vaste projet urbain dit projet OZ. Plus précisément le domaine de la Mogère (clmh) est impacté par la future gare située à moins de 200 mètres, la ligne LGV et l'autoroute A9 qui doit croiser à 150 mètres, enfin la route de Vauguières qui constitue la voie d'accès naturelle au château et devient une voie à grande circulation.

A fin d'éviter que la complexité du sujet et la multiplicité des intervenants ne se traduisent par une parcellisation du projet et des décisions hâtives préjudiciables à la qualité de l'ensemble, nous avons appuyé le fait que *Montpellier-agglomération* puisse jouer un rôle fédérateur par le moyen d'une convention qui a conduit à la mise au point d'un plan de référence (OZ Montpellier-paysage du château de la Mogère-05/07/2013) que nous avons approuvé et qui soit admis et mis en œuvre par les différents protagonistes.

Le point saillant du présent dossier est la déviation de la route de Vauguières de façon à ce qu'elle s'insère contre le merlon de protection visuelle et acoustique, longeant les infrastructures côté nord, c'est à dire du côté de la Mogère. Ce faisant cette voie est également parallèle à la future gare TGV et se place à l'alignement du bâti envisagé dans le schéma général de composition du quartier OZ, en confrontation avec le domaine historique.

Nous émettons en conséquence un *avis favorable* au projet de contournement ferroviaire de Montpellier au droit du château de la Mogère présenté par la société OCVIA sous réserve que tout aménagement qui sera fait soit en cohérence avec le plan de référence sus-cité et que l'ensemble des mesures dites compensatoires décrites dans ce plan soient strictement réalisées.

L'architecte des bâtiments de France
Chef du STAP de l'Hérault

Gabriel Jonquères d'Oriola

